

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Commune de SAINT – PREST

En application de l'Art R126-1 du code de l'urbanisme « doivent figurer en annexe au plan local d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et appartenant aux catégories figurant sur la liste – un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme fixe la légende des différentes servitudes d'utilité publique »
Ces éléments sont cartographiés sur un plan intitulé Plan des servitudes comportant l'état ci-dessous.

NATURE DE LA SERVITUDE	DESCRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
AC2 : SITES NATURELS ET URBAINS	– Moulin de la Roche et abords	24/05/1943	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) 15, Place des Epars – BP 151 28000 CHARTRES
	– Vallée de l'Eure	- Site inscrit le 10/05/1972	DREAL Centre 5, Av Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex2
EL7 : ALIGNEMENTS	– RD 6 la villette	–20/04/1855	CONSEIL Départemental d'Eure et Loir Esplanade Marcial Taugourdeau 28000 CHARTRES
	– RD 6/2 le gorget	–20/04/1855	
	– RD 6 les moulins neufs	–20/04/1855	
	– RD 6	–20/04/1855	
	– RD 6/2	–20/04/1855	
	– RD 133	–15/10/1872	
	– RD 134	–20/03/1889	
	– RD 340/3 le gorget	–29/09/1900	
	– RD 340	–29/09/1900	
– RD 134/12 la villette	–23/08/1905		
14 ELECTRICITÉ : SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS	– Ligne 90 kV Chaunay / Maintenon		RTE Normandie Paris – G.T.E. Sud-Ouest 7 Avenue Eugène Freyssinet 78286 GUYANCOURT Cedex
	– Ligne 90 kV Maintenon / Mainvilliers		
PM1 : RISQUES NATURELS	– PPRI : Rivière de l'Eure prescrit sur la rivière l' Eure à l'aval de la commune de Chartres	Arrêté du 19/02/2009	DDT 28 - SGREB 17, Place de la République 28019 CHARTRES CEDEX

Commune de SAINT – PREST

NATURE DE LA SERVITUDE	DESCRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
<p>PT3 : SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS INSTITUÉES EN APPLICATION DU CODE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES</p> <p>T1 : VOIES FERREES :</p> <p>T7: RELATIONS AERIENNES</p>	<p>FO 222.04 : Chartres-Dreux RG 260 : Chartres-Rambouillet RG 57 : Trappes-Le Mans RG 31 : Paris-Le Mans</p> <p>- Voie ferrée Paris / Brest</p> <p>Zones situées à l'extérieur des zones grévées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation.</p>	<p>Arrêté du 25/07/1990</p>	<p>Orange Unité Pilotage Réseau Ouest Relations Collectivités locales BP 30508 37205 tours Cedex 3</p> <p align="center">SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad 44000 NANTES</p> <p>Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENAIS cedex</p>

Nota : Dès l'instant qu'un terrain est concerné par une servitude d'utilité publique, il y a nécessité de consulter le service gestionnaire correspondant avec les références cadastrales de la parcelle et le projet. Décembre 2017